

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-22

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE
PRIX DIVERS**

I - ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2011, a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir l'action culturelle en milieu scolaire et a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **10 000 €**.

Après avis de la Commission Education, Sport et Culture, réunie le 13 mai 2011, je vous propose d'examiner les projets présentés.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aides ayant reçu l'agrément de la Commission Education, Sport et Culture.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire s'établirait ainsi à l'article 65744, sous-fonction 311 :

- Enveloppe globale.....	10 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	9 765 €
- Reliquat.....	235 €

II - PRIX DIVERS

Dans le cadre des divers concours organisés en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale a ratifié un crédit de **5 300 €** pour l'attribution de prix.

Je vous propose d'examiner les propositions d'aides présentées ayant reçu l'agrément de la Commission Education, Sport et Culture.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante à l'article 6713, sous-fonction 311 :

- Autorisation d'engagement.....	5 300 €
- Engagement à la présente Commission.....	4 000 €
- Reliquat.....	1 300 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission éducation, sport et culture réunie le 13 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

I - Action culturelle en milieu scolaire

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 9 765 € :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
1) Maison d'Arrêt de Montauban	Fonctionnement de la classe de jeunes inadaptés sociaux (année scolaire 2010-2011)	765 €
2) A.D.D.A. 82	Actions scolaires de sensibilisation autour du Festival jeune public « Big Bang des Arts » du 14 mars au 16 avril 2011	5 000 €
3) Association R.E.F.I. (Rencontres Emploi Formation Insertion) Castelsarrasin	Organisation de la 8ème édition des « Rencontres Emploi Formation Insertion » du 22 au 24 février 2011	1 500 €
4) O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École) Projet « THEA 82 »	Rencontres théâtrales et chorégraphiques de 425 élèves (18 classes du département) autour de l'oeuvre d'un auteur (représentations à l'Espace des Augustins les 23, 24 mai, 9 et 10 juin 2011)	2 500 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65744, sous-fonction 311 du budget départemental.

II- Prix divers

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 4 000 € :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
1) I.R.E.M. (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques) Université Paul Sabatier	Organisation du rallye mathématique sans frontières 2011 dans les collèges du département	1 500 €
2) 8 Lauréats départementaux du Rallye IREM 2011 :	1er prix : 6ème 607	150 €
	1er prix ex-aequo : 5ème 506 et 5ème 507	150 €
	1er prix : 3ème 302	150 €
	2ème prix : 3ème 303	100 €
Collège Jean de Prades Castelsarrasin	2ème prix : 5ème 503	100 €
	3ème prix : 6ème 4	100 €
Collège Manuel Azaña Montauban	2ème prix : 6ème 602	100 €
	Total	1 000 €
3) C.C.D.P 82 pour le compte de l'Inspection Académique de Tam-et-Garonne	Organisation du prix du livre collèges 82 (année scolaire 2011-2012)	1 500 €
TOTAL		4 000 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,